

# **PROCES VERBAL SEANCE DU 19 JUIN 2010**

## **L'AN DEUX MIL DIX**

### **Le DIX NEUF DU MOIS DE JUIN à 10 HEURES**

Le Conseil Municipal de la commune de BROCAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur FOURCADE Michel, Maire.**

**Date de la convocation** : 15 juin 2010

**ETAIENT PRESENTS** : M. FOURCADE Michel - M. BLANC-SIMON Jean-Luc - MME SOURIGUES Angéline - M. DUPOUY Serge - MME GILLET Nelly - M. FORNIER de LACHAUX Jean - M. LASSALLE Jean-Pierre - MME SCHAEERER Fabienne - M. MARCHAL Alain - M. MARTINEZ Laurent - M. ELINEAU Jean-Christophe -

**ABSENTS EXCUSES** : M. Gilles LAPORTE - MME Valérie GARDEILS -

### **ORDRE DU JOUR** :

- Embauches C.A.E.
- Dossier photovoltaïque.
- Questions diverses.

## **CREATION DE DEUX POSTES D'AGENTS TECHNIQUES POLYVALENTS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi spécifique, dont ont pu bénéficier les communes après la tempête Klaus, (CAE Tempête) est arrivé à son terme le 11 mai dernier sans possibilité de renouvellement. Toutefois, beaucoup de tâches restant encore à accomplir, il est proposé au Conseil Municipal de créer deux emplois dans les conditions ci-après :

Le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particuliers les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle Emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil Général.

Monsieur le Maire propose donc de l'autoriser à intervenir à la signature des conventions avec Pôle Emploi et des contrats de travail à durée déterminée, pour une durée de douze mois, étant précisé que ces deux contrats pourront être renouvelés dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement des conventions passées entre l'employeur et le prescripteur.

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de créer deux postes d' AGENTS TECHNIQUES POLYVALENTS dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement dans l'emploi».
- **PRECISE** que ces contrats seront d'une durée initiale de SIX MOIS renouvelables expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement des conventions.
- **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine.
- **INDIQUE** que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle Emploi pour ces recrutements.

## **DOSSIER PHOTOVOLTAÏQUE**

Le point est fait sur les différents projets engagés par chacune des communes de la communauté.

Un projet de charte qui régira les modalités financières des différentes fermes qui seront installées est en cours d'élaboration.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- ARENES DE L'ESTRIGON : Le compte rendu du contrôle effectué par l'APAVE stipule qu'il n'y a pas de possibilité d'organiser des spectacles dans les arènes, le bâtiment étant trop défectueux.  
Monsieur le Maire prendra un arrêté pour interdire au public l'accès aux tribunes et au toril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.  
Suivent les signatures.

**Michel FOURCADE**

**Jean-Luc BLANC-SIMON**

**Angéline SOURIGUES**

**Serge DUPOUY**

**Nelly GILLET**

**Jean FORNIER de LACHAUX**

**Jean-Pierre LASSALLE**

**Fabienne SCHAEERER**

**Alain MARCHAL**

**Laurent MARTINEZ**

**Jean-Christophe ELINEAU**